

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 11 Avril 2014

-----

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 11 Avril 2014 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Michel MARTIN. SUCHET. CORMAU. TISNE-DESSUS. GRAS. GONCALVES. Alain MARTIN. MATHURIN. MEIZE. BOSSE. MAZAIN. ROLLAND. DE ROSSI. SZERADZKI. CLERC. POINT. DENIS. TRILLAUD. TERRADE. HIVERT.

Absents et excusés : Madame VINCENT qui donne pouvoir à Monsieur CORMAU. Monsieur DESTRAIT.

Mme SUCHET est désignée secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des réunions du 17 Mars et du 29 Mars 2014 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents à ces réunions.

### **I constitution des commissions et désignation des délégués dans les syndicats**

Monsieur le Maire propose que les commissions soient constituées de 8 membres (6 pour la majorité municipale et 2 pour l'opposition) auxquels pourraient s'adjoindre une personne qualifiée pour aider à la décision plus une personne parmi les candidats non élus de chaque liste.

Chaque liste peut désigner cette personne.

Monsieur TRILLAUD demande si « l'expert » pourra aller sur le terrain.

Monsieur le Maire répond que cette personne qualifiée sera invitée simplement pour les commissions et qu'elle ira sur le terrain si la commission se déplace.

Le conseil municipal adopte le principe à l'unanimité.

Les commissions municipales ci-après sont constituées à l'unanimité.

### **Travaux, services municipaux, bâtiments communaux, voirie : M. Michel MARTIN**

- M. Alain MARTIN
- Mme MATHURIN
- M. SZERADZKI
- M. DESTRAIT
- M. POINT
- Mme TERRADE

### **Animations, fêtes et cérémonies : Madame GONCALVES**

- Mme MATHURIN
- Mme DE ROSSI
- M. Alain MARTIN
- Mme VINCENT
- M. SZERADZKI
- Mme CLERC

**Education, enfance, jeunesse, conseil des jeunes : Monsieur CORMAU**

- Mme TISNE-DESSUS
- M. BOSSE
- Mme VINCENT
- M. ROLLAND
- M. SZERADZKI
- Mme DENIS
- Mme TERRADE

**Commerce, artisanat, foires et marchés, développement économique, emploi : Monsieur CORMAU**

- Mme TISNE-DESSUS
- M. GRAS
- M. ROLLAND
- M. BOSSE
- Mme VINCENT
- M. POINT

**Personnel : Monsieur FOURGEAUD**

- M. Michel MARTIN
- Mme SUCHET
- M. SZERADZKI
- M. Alain MARTIN
- Mme GONCALVES
- M. POINT
- M. TRILLAUD

**Urbanisme, PLU, eau et assainissement : Madame SUCHET**

- M. ROLLAND
- Mme MAZOIN
- Mme CLERC
- M. Michel MARTIN
- M. SZERADZKI
- M. POINT
- M. HIVERT

**Finances : Mme TISNE-DESSUS**

- M. Michel MARTIN
- Mme SUCHET
- M. CORMAU
- M. GRAS
- Mme GONCALVES
- M. POINT
- Mme DENIS

**Environnement, fleurissement, forêts, cours d'eau, agriculture : Monsieur GRAS**

- M. ROLLAND
- M. BOSSE
- M. Michel MARTIN
- M. DESTRAIT
- Mme MAZOIN
- M. HIVERT

**Sports, vie associative : Monsieur GRAS**

- M. ROLLAND
- Mme MEIZE
- Mme TISNE-DESSUS
- M. BOSSE
- M. TRILLAUD
- M. HIVERT

**Communication, tourisme, culture, jumelage : Mme TISNE-DESSUS**

- Mme VINCENT
- M. BOSSE
- Mme DE ROSSI
- Mme SUCHET
- M. CORMAU
- Mme GONCALVES

**Affaires sociales, solidarité, logement :**

- Mme SUCHET
- Mme DE ROSSI
- Mme MAZOIN
- Mme MEIZE
- Mme MATHURIN
- M. Alain MARTIN
- M. TRILLAUD
- Mme TERRADE

**CCAS**

Le conseil municipal décide de fixer le nombre de représentants du CCAS à 8 membres.  
Après application de la règle proportionnelle, les membres ci-après sont désignés :

- Mme SUCHET
- Mme DE ROSSI
- Mme MAZOIN
- Mme MEIZE
- Mme MATHURIN
- M. Alain MARTIN
- M. TRILLAUD
- Mme TERRADE

**Appel d'offres : Monsieur FOURGEAUD**

- |                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| - M. Michel MARTIN (titulaire) | - Mme SUCHET (suppléant)  |
| - M. POINT (titulaire)         | - M. CORMAU (suppléant)   |
| - Mme TISNE-DESSUS (titulaire) | - Mme TERRADE (suppléant) |

**Commission communale des impôts directs (CCID) (32 noms)**

- tous les membres du conseil municipal (23).
- Monsieur le Maire désignera 9 propriétaires pour compléter la liste.

**SIAEP Tardoire Bonnieure**

- M. Michel MARTIN (titulaire)
- M. GRAS (suppléant)

### **Charente Eau (Syndicat Mixte)**

- M. FOURGEAUD (titulaire)
- M. Michel MARTIN (suppléant)

### **SIAHB (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Bonnieure)**

- M. Michel MARTIN (titulaire)
- M. GRAS (titulaire)
- M. ROLLAND (suppléant)
- Mme MAZOIN (suppléant)

### **Syndicat d'Electrification de la Charente (SDEG)**

- Mme CLERC (titulaire)
- M. DESTRAIT (suppléant)

### **Agence Technique Départementale (1 délégué)**

- M. Michel MARTIN

### **Fourrière Refuge de l'Angoumois (1 titulaire – 1 suppléant)**

- M. ROLLAND (titulaire)
- M. DESTRAIT (suppléant)

### **Conseil d'Administration**

- Collège Louis Pasteur
  - M. FOURGEAUD
  - M. CORMAU
- Lycée Professionnel P. A Chabanne
  - M. FOURGEAUD
  - M. BOSSE
  - M. CORMAU

### **Conseils d'écoles**

- Ecole maternelle
  - M. FOURGEAUD
  - M. CORMAU
  - Mme TERRADE
- Groupe scolaire E. Pascaud
  - M. FOURGEAUD
  - M. CORMAU
  - Mme DENIS

### **SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de la Communication)**

- Mme VINCENT

### **CNAS (Centre National d'Action Sociale)**

- M. TRILLAUD

**FGDON (Fédération du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles)**

- M. GRAS (titulaire)

- M. Michel MARTIN (suppléant)

**Conseiller chargé des questions de défense : M. Alain MARTIN****Délégué « Tempête » (EDF) : M. SZERADZKI****II Accessibilité de la mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention avait été déposé en février auprès de l'Etat et de diverses collectivités afin de financer un ascenseur et divers aménagements pour l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite.

Cependant, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur CRABOS, architecte, de réétudier le projet pour, si possible, installer un ascenseur à l'intérieur du bâtiment car si celui-ci est à l'extérieur, il risquerait être peu utilisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre le projet de mise en accessibilité de la mairie et accepte le plan de financement suivant :

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			Escomptée	Acquise
DETR	118 800 €	30	35 640 €	
Conseil Général	65 000 €	15	9 750 €	
Conseil Régional	118 800 €	20	23 760 €	
Autofinancement			49 650 €	
Total		100	118 800 €	

### **III Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés publics quelque soit leur montant**

Vu le Code général des Collectivités Locales et notamment son article L.2122-22,

le conseil municipal, à l'unanimité, charge par délégation Monsieur FOURGEAUD, Maire de la commune, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et l'autorise à signer tous les marchés quel que soit leur montant.

### **IV Indemnité de conseil et d'assistance du trésorier**

Le conseil municipal

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1985 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
- Vu le décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements locaux,

décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur DISIC
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 43,84 € par budget.

### **V Délégation de signature pour commandes**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur SONTONNAX, secrétaire général de la mairie, et de signer des bons de commande pour des montants ne dépassant pas 1 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur SONTONNAX à signer les bons de commande dans la limite de 1 000 Euro par commande.

### **Informations**

\* Monsieur le Maire expose que la Caisse d'Allocations Familiales nous a confirmé que la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 40 % pour l'acquisition du local UNEDIC en vue de sa mise à disposition au CALC (Chasseneuil Animation Loisirs et Culture).

L'estimation des Domaines étant de 74 000 €, Monsieur le Maire est autorisé à faire une offre à 80 000 € net vendeur.

Des subventions seront sollicitées auprès de la Communauté de Communes de Haute-Charente et de la Région.

Monsieur TRILLAUD pense que le local présente des risques accidentogènes vu sa situation par rapport à la circulation.

Monsieur le Maire répond que l'entrée du local n'est pas située sur la RD 62 Route de Cellefrouin mais sur la Rue Sainte-Barbe.

\* Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame la Directrice de l'école maternelle au sujet de la dénomination de l'école.

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur LAMURAILLE au sujet des mesures de gaz RADON effectuées il y a quelques années dans les écoles.

Bien que les mesures ne soient pas obligatoires en CHARENTE contrairement à la HAUTE-VIENNE, le conseil municipal demande des devis de laboratoires spécialisés pour ces mesures.

\* Suite à une question de Monsieur HIVERT, Monsieur CORMAU donne des informations sur le CFA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25 mn.